



OPAC DU RHONE
Etablissement public industriel et commercial
Siège : 194 rue Duguesclin 69 003 LYON puis,
à compter du 1^{er} mars 2020 - 6 rue Simone Veil 69 530 BRIGNAIS
RCS LYON 779 859 297

MODIFICATIF à l'AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE
Au titre des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme

Projet de création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) du quartier de Belleroche sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)

Suivant avis administratif, l'Opac du Rhône a informé de l'ouverture d'une concertation publique à compter du 13 février 2020 relativement au projet de création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) du quartier de Belleroche sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS).

Il est notamment indiqué qu'un dossier de présentation du projet et un registre destiné à recueillir les observations du public seront tenus à la disposition des personnes dans les lieux suivants et aux heures habituelles d'ouverture au public :

- au siège de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, 115 rue Paul Bert 69400 Villefranche-sur-Saône,
- à l'Hôtel de la Préfecture du Rhône, 106 rue Pierre Corneille 69003 Lyon,
- à la mairie de Villefranche-sur-Saône, 183 rue de la Paix 69400 Villefranche-sur-Saône,
- à la mairie de Gleizé, Place de la Mairie 69400 Gleizé,
- à la mairie de Limas, 3 rue Pierre Ponot 69400 Limas
- à la Sous-Préfecture du Rhône, 36 rue de la République 69400 Villefranche-sur-Saône,
- et au siège de l'Opac du Rhône, 194 rue Duguesclin 69003 Lyon,

Par le présent avis, il est précisé que le siège social de l'Opac du Rhône est transféré au 6 rue Simone Veil 69 530 BRIGNAIS à compter du 1^{er} mars 2020.

Le dossier de présentation du projet et le registre destiné à recueillir les observations du public seront donc tenus à la disposition des personnes au siège de l'Opac du Rhône 6 rue Simone Veil 69 530 BRIGNAIS à compter du 1^{er} mars 2020, aux heures habituelles d'ouverture au public. Ils demeurent à disposition jusqu'au 28 février 2020 inclus au siège actuel de l'Opac du Rhône sis 194 rue Duguesclin 69 03 Lyon.

Ce même dossier pourra être consulté sur le site internet :

- de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, à l'adresse suivante : <https://www.agglo-villefranche.fr>
- ou sur le site internet de la Ville de Villefranche-sur-Saône : <https://www.villefranche.net>,
- ou sur le site internet de la Ville de Gleizé : <https://www.mairie-gleize.fr>,

- ou sur le site internet de la Ville de Limas : <https://www.limas.fr>,
- et sur le site internet de l'Opac du Rhône : <https://www.opacdurhone.fr>. Un registre numérique destiné à recueillir les observations du public sera mis à disposition sur le site internet de l'Opac du Rhône uniquement.

Le lien vous permettant d'accéder directement au dossier de concertation numérique est le suivant : <https://www.registredemat.fr/concertation-zacbelleroche>.

Pour avis

Le directeur général

